

Fiche n° 4 : Tarifs de restauration Changement de régime –

I – TARIFICATION ACCESSIBLE ET SOLIDAIRE

En 2022, pour plus de solidarité entre les lycées et les familles et pour favoriser le Bien-manger, la Région fait évoluer ses tarifs de restauration et d'hébergement.

Ces tarifs seront désormais calculés selon vos ressources, harmonisés entre les 115 établissements et solidaires entre les familles et entre les lycées publics bretons (cf : plaquette REGION BRETAGNE)

Pour en bénéficier, le responsable financier doit s'inscrire à partir du 1er juin sur le site suivant :

www.bretagne.bzh/tarification

Pour cela vous devez vous munir de :

- *Si vous êtes allocataire CAF : attestation CAF récente où figure votre quotient familial et le nom de votre enfant*
- *Si vous n'êtes pas allocataire CAF : votre dernier avis d'imposition ou situation déclarative*

Sans inscription de votre part, le tarif maximum vous sera appliqué (4,80 € par repas d'un demi-pensionnaire et 14,20 € par journée d'internat)

II- FORFAIT / PRESTATION

Conformément à la délibération du Conseil d'Administration en date du 23 juin 2026, les différents régimes par classe sont les suivants :

Classes / Formations	Forfait ou Prestation	Type de forfait
3 ^{ème} PM	FORFAIT TRIMESTRIEL	▪ demi-pensionnaire 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi midis), ▪ demi-pensionnaire 5 jours (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi midis), ▪ externe.
2 ^{ndes} Bac Pro CAPa-SAPVER 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année 1 ^{ères} Bac Pro Terminales Bac Pro BTSA-DATR BTS-MCO	FORFAIT TRIMESTRIEL	▪ demi-pensionnaire 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi midis), ▪ demi-pensionnaire 5 jours (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi midis), ▪ interne, ▪ externe.
DEAS Apprentis (quelque soit la classe)	PRESTATION	Passage au self à l'unité avec paiement à l'avance des repas au service intendance

III- TARIF RESTAURATION

NOMBRE DE JOURS DE FONCTIONNEMENT PAR FORFAIT (à titre indicatif)

Trimestre	DP4 JOURS	DP5 JOURS	INTERNE
Septembre-Décembre 2026	55	68	68
Janvier-Mars 2027	41	52	52
Avril-Juillet 2027	43	54	54

Les élèves externes peuvent à titre exceptionnel déjeuner au lycée sous réserve d'acheter un ticket repas auprès de l'intendance (5,10 €).



L'internat est fermé le dimanche soir. Les élèves sont accueillis dès 7h00 les lundis. Un petit-déjeuner leur est servi.

IV- CHANGEMENT DE REGIME

A la rentrée scolaire, il sera laissé la possibilité, au responsable financier, de changer de régime **jusqu'au lundi 14 septembre 2026 dernier délai par écrit uniquement.**

Le formulaire de changement de régime (situé dans le carnet de bord ou disponible à l'administration) sera à compléter et à signer par le responsable financier.



Les changements de régime seront ensuite possible de trimestre à trimestre par écrit 15 jours avant la fin du trimestre :

1 ^{er} trimestre 2026/2027	Du 01/09/2026 au 18/12/2026
2 ^{ème} trimestre 2026/2027	Du 04/01/2027 au 31/03/2027
3 ^{ème} trimestre 2026/2027	Du 01/04/2027 au 02/07/2027